



Paiement de droits d'auteur

Par **regggg**, le **28/10/2009** à **16:08**

Bonjour,
je réalise de nombreuses créations graphiques à l'aide d'un logiciel gratuit. Puis je me faire payer mon travail ? merci pour votre aide.

Par **Joëlle Verbrugge**, le **30/11/2009** à **22:37**

Bonjour
Il faut en fait examiner les termes de la licence du logiciel que vous utilisez...
S'il ne contient aucune interdiction vous ne devriez pas avoir de problème.

Maintenant, en pratique, le concepteur du site a généralement instauré une possibilité d'effectuer une donation.. ceci pourrait être un moyen sympathique de rétribuer sa propre création... qui vous permet de créer les vôtres..

Bien à vous,

Joëlle Verbrugge